



MAIRIE DE LANTENAY

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE du 5 février 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 05 février 2024 à 19 heures, sur convocation en date du 29 janvier 2024 de Monsieur Jean-Louis BENOIT, Maire.

Etaient présents :

Mr BENOIT Jean-Louis - Mr BALLAND Raymond - Mr PERTREUX Anthony - Mr CHABAUD Michel - Mr CHEVILLON Kévin - Mme DUNEZAT Sandrine - Mr MIALON Jean-Pierre - Mr PELISSON Alexandre - Mme PELISSON Georgette - Mme SAVEY-GENET Evelyne.

Secrétaire de séance : Mr PELISSON Alexandre.

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE

- I. Monsieur le maire demande l'approbation du Procès-verbal de la délibération de la réunion du Conseil Municipal en date du 08 janvier 2024.

Approuvé à l'unanimité

II. Pour débats et décisions :

- **Délibération 2024-002-0008 : Location du jardin de la cure :**

Madame MARMILLON Karine intéressée pour louer la moitié sud du jardin s'est présentée en Mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve à l'unanimité

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de l'opération.

La location est effective au 01 janvier 2024, son prix est fixé à 31.05 € annuel.

- Présentation du Projet du Compte administratif 2023.

III. Etat d'avancement des projets :

- Point sur le projet Hangar :
 - o Présentation du planning des travaux.
- Pose de l'écluse sur la rue des fontaines pour expérimentation du bien fondé sur la diminution de la vitesse des véhicules dans la ligne droite.

IV. Compte-rendu de réunion :

- Une réunion publique s'est tenue à Port le 1er février :

Haut Bugey agglomération a présenté le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), il s'élabore en compatibilité avec le cadre règlementaire national (loi montagne), régional et les documents de rang supérieur (SRADDET, SCOT).

Ce document de planification prospectif qui présente les grandes orientations d'aménagement du territoire permet de définir un équilibre à maintenir entre l'Urbanisation, les espaces naturels et les activités agricoles.

Il détermine également pour chaque secteur, les règles de constructibilité qui devront s'appliquer et va s'imposer aux autorisations d'urbanisme.

Une délibération devait être prise, elle a été reportée à la réunion du conseil suivant

V. Questions diverses :

- Envoi des convocations au conseil municipal par internet :

- Accord unanime des conseillers.
- Réunion Commission des finances et travaux le 19 février à 17h.

Je vous remercie de votre attention.

Fin du Conseil : 21h00.

Le Président de séance,
Monsieur BENOIT Jean-Louis.




Le Secrétaire de séance,
Monsieur PELISSON Alexandre.



Toutes les délibérations relatives à ce Conseil Municipal sont consultables en mairie.